

0352686E
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI
10 ESPLANADE ANITA CONTI
35174 BRUZ CEDEX
Tel : 0223501700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 30
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/01/2024

Réuni le : 29/01/2024

Sous la présidence de : Christophe Briand

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Saint-Sauveur en Puisaye (Yonne) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

"Voyage Colette" (modification)

L'animation pédagogique est facultative, elle concerne les élèves de 1ère 2 (et 2 accompagnateurs).

- elle se déroulera du 17 au 18 avril 2024,
- la participation financière des familles est de 152,00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

BUDGET V2

mise à jour du 22/01/2024

BUDGET VOYAGE COLETTE

DU 17 AU 18 AVRIL 2024

AVEC KARTA

31 élèves + 2 accompagnateurs + 1 chauffeur

CLASSE DE PREMIERE 102

DÉPENSES

RECETTES

TRANSPORT	4 618,00	FAMIIIES	4 712,00	152,00
HÉBERGEMENT	1 900,00	DGFL	456,00	
VISITES ACTIVITÉS	396,00	KARTA	1 350,00	
		PASS CULTURE	396,00	
TOTAUX	6 914,00	TOTAUX	6 914,00	

Coût par élève

mise à jour du 22/01/2024

BIEN_20232024_30_0352686E_240131180742

0350063D

ACADEMIE DE RENNES

RECTORAT ACADEMIE DE RENNES

96 RUE D'ANTRAIN

35705 RENNES CEDEX 7

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Financement des voyages scolaires "Voyage Colette" (mo

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE ANITA CONTI-0352686E

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement de l'acte : 30

Année scolaire : 2023-2024

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :